

Que doit l'adulte à ses parents âgés ?

FRITS DE LANGE*

J'ai grandi dans une famille de confession protestante réformée dans les années soixante du siècle dernier, et le cinquième des Dix commandements m'inspire des sentiments mitigés : « Honore ton père et ta mère » (Exode 20:12). À la maison comme au temple on s'en servait, à temps et à contretemps, pour empêcher l'adolescent rebelle de s'élever contre l'autorité parentale. L'enfant n'était pas censé aspirer à l'indépendance et à l'autonomie, mais au contraire il devait obéir à ses parents, tel était le message – le cinquième commandement comme légitimation de l'autorité des éducateurs dans la famille nucléaire.

L'exégèse récente des Dix commandements s'écarte néanmoins d'une telle interprétation. En fait, ce n'est pas de l'autorité parentale qu'il s'agirait dans le cinquième commandement mais de la responsabilité de l'enfant vis-à-vis de ses parents vieillissants.

Ce commandement... ne concerne pas le (jeune) enfant et l'obligation qu'il aurait de se soumettre à l'autorité parentale, il s'adresse, au contraire, à l'adulte, à celui qui joue le rôle de chef de famille dans les sociétés patriarcales. Lorsque ses parents ont renoncé à leurs prérogatives, c'est au fils (ainé) qu'il revient de les nourrir, de les vêtir et de les loger (...), et à leur mort de leur faire des funérailles dignes de ce nom. (Houtman 2000 : 51f.).

Des besoins difficiles

L'insistance de la Bible sur les devoirs envers les vieillards, laisse penser que les Hébreux de l'antiquité leur manquaient souvent de respect. La maltraitance des

* Professeur d'éthique, Université théologique protestante de Kampen (9481 ES Vries, Pays-Bas). Professeur associé en théologie systématique et ecclésiologie, Université de Stellenbosch (Afrique du Sud). E-mail: fdelange@pthu.nl.

personnes âgées semble avoir été un phénomène tout à fait connu puisqu'elle faisait encourir la peine capitale (Cf. Exode 21:15,17). Ainsi, même dans les sociétés traditionnelles comme celle des Hébreux où le culte des ancêtres a manifestement laissé des traces, honorer ses vieux n'est pas une pratique courante¹.

En déclarant qu'il faut honorer père et mère, le cinquième commandement met l'accent sur le devoir filial envers des parents en situation de fragilité et dépendants. Ce revirement d'interprétation est lié surtout à une connaissance plus approfondie d'autres textes issus du Moyen-Orient, explique un spécialiste de la Bible (Houtman 2000 : 52). Il est probable aussi que les changements démographiques du siècle dernier ont rendu les exégètes plus sensibles à une réinterprétation possible. Si depuis l'antiquité jusqu'à une période avancée du xx^e siècle, les parents mouraient souvent avant que leurs enfants aient atteint un âge mûr – la durée de vie moyenne aux temps bibliques se situait aux environs de quarante-cinq ans pour les privilégiés – et sans doute plus bas encore pour les plus défavorisés (Houtman 2000 : 53) – le phénomène est assez fréquent à l'heure actuelle.

Avec l'allongement de l'espérance de vie, on constate aussi une augmentation du nombre de familles élargies constituées de trois (voire quatre) générations. Alors que dispenser des soins à ses parents était rare et durait généralement peu aux siècles précédents, un gérontologue constatait déjà, il y a vingt-cinq ans, que « de nos jours, les adultes s'occupent davantage, plus longtemps et plus souvent de parents aux besoins difficiles » (Brody 1985 : 23).

Aussi de nombreux adultes se posent-ils la question de savoir pourquoi et comment ils doivent s'occuper, et se préoccuper, de leurs parents dépendants et en situation de fragilité, et jusqu'à quel point ils doivent s'investir dans cette tâche. Dans les pays développés, on a longtemps pensé que « l'État providence » libérerait les enfants de ce souci en fournissant des services de soins suffisants. Mais seule une minorité des personnes âgées (environ 6 % aux Pays-Bas) vivaient alors dans des établissements résidentiels. Avec l'essor du néo-libéralisme et de la société du risque, l'État se tourne davantage vers les réseaux sociaux auxquels appartiennent les personnes vieillissantes pour le soutien nécessaire. Ceci dit – et c'est une inquiétude qui s'exprime souvent – que nous réserve l'avenir proche? Y aura-t-il assez de personnes disponibles pour soigner nos aînés? Étant donné le déclin actuel du taux de natalité, il semble que, même dans les sociétés soi-disant individualistes, le seul moyen de vraiment de s'assurer de bons vieux jours est d'avoir ses propres enfants autour de soi, comme c'était le cas aux temps bibliques et comme cela l'est peut-être encore dans les sociétés non occidentales. Il va sans dire que dans les pays qui ne disposent pas d'un régime public de retraite, mais où prévaut une conception traditionnelle de la famille, les enfants sont soumis à de fortes pressions. Des

études ont montré qu'aux Pays-Bas dans les familles d'immigrés, il va de soi pour les parents qu'ils finiront leurs jours chez leurs enfants – attente répandue dans la société de leur pays d'origine. Toutefois, leurs enfants nés et élevés dans une culture individualiste ne peuvent répondre à cette attente et s'en trouvent déchirés (De Valk & Schans 2008). Le phénomène existe sans doute aussi dans de nombreux pays du monde en développement engagés dans un processus d'urbanisation et de modernisation rapide.

Que doit l'adulte à ses parents âgés? Au cours de cette intervention, je me propose de décrire et d'évaluer certaines conceptions du devoir filial fréquentes dans la réflexion éthique actuelle. Ce devoir remonte aux temps bibliques. Mais *pourquoi* les enfants sont-ils censé aider leurs parents? Par gratitude? Par amour? Pour s'acquitter d'une dette? Ou simplement parce que ce sont leurs parents? *Quel type* d'assistance les parents peuvent-ils légitimement attendre de leurs enfants? L'enfant est-il censé nourrir, vêtir, entretenir ses parents et les prendre sous son toit comme aux temps bibliques, ou est-ce à la communauté en général ou à l'État de fournir soutien matériel et financier aux personnes vieillissantes? Peut-on se contenter d'apporter un soutien social et psychologique à ses parents? Jusqu'où pousser l'engagement filial? Jusqu'où aller dans la prise en charge? Veiller sur un parent atteint de démence parfois trop, beaucoup trop, au plan physique et psychologique de l'enfant amené à s'en occuper. Peut-on obliger quelqu'un à se sacrifier (à sacrifier son temps, son avenir) pour ses parents, même si ceux-ci se sont sacrifiés pour lui ou elle pendant son enfance?

Dette

Dans la Bible de Jérusalem, le devoir filial se justifie par le fait que le père est le procréateur (Proverbes 23:22) et la mère celle qui a porté et mis au monde l'enfant (L'Écclésiaste 7 : 27f. ; Tobie 4:4). « L'idée est qu'il faut rendre en partie les soins dont nous ont fait bénéficier nos parents ; l'amour n'entre pas en ligne de compte » (Houtman 2000 :55). Le récit biblique semble défendre le « principe de la dette », premier modèle classique du devoir filial que j'entends analyser ici. Selon ce principe, les enfants ont une dette envers leurs parents, dont ils doivent s'acquitter en les soignant. Vos parents vous ont prodigué soins et attention quand vous étiez jeune et dépendant. Il est temps de le leur « rendre ».

De manière quasi universelle à travers l'histoire de l'humanité, le principe de la dette a été accepté comme allant de soi². Ainsi mes propres parents, pauvres dans notre jeunesse, attendaient implicitement de leurs deux grands enfants qu'ils

1. Oswald Loretz a montré qu'« Honore ton père et ta mère » est à rapprocher du culte des ancêtres puisqu'il établit un lien entre la prise en charge des personnes âgées et la promesse d'héritage des terres (voir Van der Toorn 1996 : 378).

2. On en trouvera une excellente illustration dans le court-métrage de fiction de Constantin Pilavios « What Is That » : http://www.youtube.com/watch?feature=player_embedded&v=MijRS7myeBY

leur « rendent » quelque chose, la vieillesse venue. Ils s'étaient sacrifiés pour nous envoyer aux meilleures écoles. Il allait sans dire que leurs fils diplômés et relativement aisés feraient quelque chose pour eux en retour.

Le principe de la dette a une longue histoire et de nombreux adeptes. Harry Moody raconte l'histoire de la mère oiseau et du petit qu'elle porte sur son dos pendant qu'elle cherche de quoi picorer. Un jour, la mère dit à l'oiselet : « quand tu seras grand et fort et que je serai vieille et faible, tu me porteras sur ton dos comme je le fais pour toi aujourd'hui ? – Non, maman, quand je serai grand et fort, c'est mon petit que je porterai sur mon dos, comme tu le fais aujourd'hui » (Moody 1992 : 229).

Cette anecdote suggère que la relation parent/enfant n'est pas fondée sur le principe de réciprocité. Elle ne se définit pas en termes de *do ut des*. Parents et enfants n'entrent pas dans cette relation pour en retirer des avantages réciproques : « Je pousse ton landau aujourd'hui, plus tard tu pousseras mon fauteuil roulant. » L'enfant peut, en effet, rétorquer qu'il n'a pas demandé à naître. La relation parent/enfant est fondamentalement et irrémédiablement asymétrique. Du point de vue de l'enfant, la famille est le résultat d'une fatalité extérieure, et non pas d'un choix personnel. Entre parents et enfants, il existe un rapport de mutualité, et non pas de réciprocité.

Le principe de la dette ne tient pas compte non plus du caractère illimité, dans l'action et dans le temps, du devoir filial. L'enfant ne pourra jamais dire (ce dont il risque parfois de souffrir) : « Bon, ça suffit – ma dette est payée. » Certains diront du fils qui rend visite à sa mère une fois par mois et exige, à l'arrivée, le remboursement de ses frais d'essence (histoire vraie) qu'il a le sens du commerce ; mais on le considérera tous comme un mauvais fils.

Le principe de la dette a d'autres défauts aussi. Il présuppose que l'enfant est redevable de quelque chose à ses parents sans que l'inverse soit vrai. Même si l'on continue d'envisager les relations intergénérationnelles en termes d'équilibre et d'équité – ainsi que le préconise Ivan Boszorményi-Nagy dans sa thérapie contextuelle –, force est d'accepter que dans la comptabilité des mérites transgénérationnels l'enfant a la préséance : « l'équité réciproque, cadre traditionnel pour évaluer ce qui est juste entre adultes, est inapproprié dans le cas de la relation parent/enfant. Chaque parent se trouve dans une situation asymétrique obligée avec son nouveau-né. D'emblée l'enfant a des droits. La société n'attend pas de lui qu'il soit redevable à ses parents » (Boszorményi-Nagy 1973 : 55). Tous les parents ne sont pas prêts à faire ce qu'ils doivent en veillant à l'épanouissement de leur progéniture. Il y a des enfants abandonnés, négligés, exploités et victimes de violences. Leurs parents doivent-ils bénéficier du fait que d'autres, « en leur temps », se sont conduits comme des héros ou des saints ? De quoi ces enfants sont-ils censés être redevables ? Si l'on applique le principe de la dette, on ne saurait attendre d'eux qu'ils s'occupent de leurs parents affaiblis par l'âge au lieu de leur tourner le dos. Il ne peut alors être question que de pardon, que d'espoir de réconciliation, et non pas de rétribution.

En plus, tous les enfants ne se trouvent pas dans une situation matérielle meilleure que leurs parents. Que peuvent attendre des parents riches et profitants de leurs loisirs, d'enfants pauvres et suroccupés ? Selon le paradigme de la dette, les parents qui ne le « méritent » pas ne sauraient demander assistance à leurs enfants. Et que dire de ceux qui ont élevé leurs enfants sans effort et n'y ont trouvé que du plaisir ? Ils n'ont eu aucun « mérite », alors que leur rendre ?

Malgré sa longue tradition et sa soi-disant évidence, le principe de la dette reste très problématique. Riche et complexe, la relation parent/enfant ne saurait s'exprimer en termes de « donnant-donnant ». Le devoir filial ne saurait se réduire à des décomptes de mérites et de dettes, comptables et légalistes.

La gratitude

Les éthiciens en quête d'une alternative capable de refléter toute la complexité de la relation parent/enfant ont proposé une variante du principe de la dette : la *gratitude* comme modèle. Le langage de l'intimité, de l'attention et de l'amour offre probablement une meilleure expression de ce qui se passe réellement entre les générations au sein d'une même famille. L'enfant n'est pas « redevable » envers ses parents. Comme le montre Boszorményi-Nagy, la dette intergénérationnelle ne va que dans un sens, du parent à l'enfant. Soigner ses parents n'est que l'expression de la gratitude qu'on leur porte. La dette – comme l'illustre bien l'anecdote de l'oiselet – n'est pas rétrospective, mais aurait une portée « prospective ».

Si les bons parents prodiguent à leurs enfants amour et attention, c'est par générosité et non pas parce qu'ils en attendent quelque chose en retour. Cependant, si leurs enfants ne leur sont redevables de rien, ils ont néanmoins l'obligation morale de manifester leur gratitude et leur reconnaissance. Imaginez que quelqu'un a risqué sa vie pour vous. Cet acte n'a pas de prix, mais vous avez toutefois le devoir moral de manifester votre gratitude envers cette personne, en restant en contact avec elle par exemple, ou en lui envoyant des fleurs ou une carte d'anniversaire. Si vous en faites trop et essayez de trop lui « rendre », vous lui causerez certainement de l'embarras car ce n'est pas pour cela qu'elle vous a sauvé la vie !

Comme le principe de la dette, celui de la gratitude a ses défauts. D'abord il suppose que les parents méritent vraiment la gratitude de leurs enfants, ce qui n'est pas toujours le cas. Le ressentiment semble souvent plus justifié que la gratitude.

Par ailleurs, si en mettant l'accent sur le *sentiment* de gratitude ce modèle soustrait la relation filiale du cadre légaliste ou économique, il n'en néglige pas moins un élément essentiel de la phénoménologie de la relation parent/enfant. Le devoir filial se traduit par des actes concrets et non par des actes d'*expression*. Aider sa mère à s'habiller ou à manger n'est pas du même ordre qu'envoyer des fleurs ou une carte : on aide sa mère parce qu'on s'y sent obligé, même sans gratitude. Dispenser des soins ne sert pas à exprimer une émotion, c'est une responsabilité inévitable.

L'amitié

Si le modèle de la dette est trop legaliste, celui de la gratitude est trop autoritaire – d'où le modèle de l'*amitié*. « Que doit l'adulte à ses parents? », telle est la question sur laquelle s'ouvre l'article de Jane English proposant ce modèle. Elle y répond par « rien » (English 1991 : 147). Bien que les enfants se trouvent dans l'obligation de faire beaucoup pour leurs parents, il est impropre et erroné de décrire cela comme un « dû ». Les sacrifices volontaires des parents tendent à susciter amour ou « amitié », plutôt qu'à créer des « dettes ». « L'engagement des adultes envers leurs parents est de l'ordre de l'amitié et résulte de l'affection qui s'est établie entre eux, ce n'est pas le prix à payer pour les sacrifices consentis par le passé » (English 1991 : 147).

Le modèle de l'amitié rompt avec la tradition pré-moderne et son éthique fondée sur le patriarcat et la hiérarchie. Mais il n'est concevable que dans une société égalitaire où parents et enfants sont membres à part égale d'un même foyer et où les filles peuvent dire de leur mère qu'elle est leur meilleure amie. Il n'en offre pas moins une alternative intéressante aux modèles déjà présentés en ce qu'il reconnaît que la relation parent/enfant ne relève pas du donnant-donnant, mais de l'intérêt mutuel. « Les amis offrent ce qu'ils peuvent et acceptent ce dont ils ont besoin, sans faire la comptabilité des échanges, et les amis sont motivés par l'affection plutôt que l'attente d'un retour de faveurs ; aussi la notion de « dû » est-elle singulièrement étrangère à l'amitié » (English 1991 : 149).

Le langage de l'amitié semble donc offrir de meilleures possibilités que le discours legaliste sur les mérites et les dettes. Il prend mieux en compte que le langage froid des comptables et des juristes, le caractère spécifique de la relation parent/enfant. Celle-ci relève, en effet, – de même que l'amitié – d'une éthique de l'intimité, et non plus d'une éthique des relations entre étrangers. Parents et enfants sont engagés dans une histoire qui est spécifique à chacun, de même que les amis sont engagés dans des relations qui leurs sont particulières. English sait bien que parents et enfants ne sont pas *amis* dans tous les cas. Pour elle, toutefois, l'amitié au sein du foyer est un idéal auquel les parents devraient aspirer pour pouvoir en jouir, avec leurs enfants, toute leur vie durant. C'est dans ces conditions, et dans ces conditions seulement, qu'avoir et élever un enfant signifie s'engager pour toute la vie dans une relation d'amitié. « La relation parent/enfant *devrait* être une relation d'amitié fondée sur la mutualité plutôt que sur l'échange de faveurs » (voir English 1991 : 151). Jane English ne conçoit pas l'amitié et la relation parent/enfant comme étant du même ordre. L'amitié, toutefois, en permet une bonne description. Dans le meilleur des cas, prendre soin de ses parents dépendants, c'est comme seconder ses amis dans l'épreuve. Les relations étaient probablement plus gratifiantes par le passé, certes, mais ce n'est pas le moment de laisser tomber l'autre. Les amis peuvent compter les uns sur les autres. « L'argument parental : « Tu dois faire x parce que j'ai fait y pour toi » » est à remplacer par « nous t'aimons

et tu auras plaisir à faire x pour nous » ou « nous pensons que tu ne nous aimes, et quand on aime on fait volontiers x » (English 1991 : 153). L'avantage du modèle de l'amitié, c'est qu'il n'accorde pas de droit de préemption aux parents, ni ne soumet les enfants à des pressions sans limites ni réserves. Les enfants ne peuvent ni ne devraient assumer toutes les charges liées au vieillissement de leurs parents. L'affection sait établir un équilibre subtil entre les besoins de l'un et les capacités et ressources de l'autre. Et ce qu'un étranger peut faire (nettoyage de la maison, soins médicaux, achats de nourriture et autres), l'ami n'a pas à le faire. Les enfants qui entretiennent des rapports d'amitié avec leurs parents leur apporteront un soutien socio-affectif, plutôt que matériel et/ou financier³.

À bien y réfléchir, le modèle de l'amitié reflète bien les réalités de la vie familiale moderne, non autoritaire. Beaucoup d'adultes se rapprochent de leurs parents vieillissants et entrent dans une relation d'égal à égal avec eux. Le modèle de l'amitié ne vise pas à faire du jeune enfant un adulte avant l'âge mais, au contraire, prévient l'adulte de ne pas faire preuve de condescendance envers des parents dont les facultés physiques et intellectuelles s'affaiblissent. Bien que le processus de « parentification » devienne pratiquement inévitable en fin de vie, et que les rôles s'inversent, il faut savoir résister à la tentation de traiter ses parents comme des enfants et, au contraire, respecter leur autonomie. Le modèle de l'amitié privilégie l'égalité entre adultes plus ou moins avancés dans leur parcours de vie. Même les décisions difficiles – comme le placement en maison de soins – sont plus souvent imposées par la persuasion que proposées en tant que conseil (cf. Moody 1992 : 100f).

La psychogérontologie décrit comment l'adulte, après une crise *filiale* qui l'a amené à accepter la dépendance de ses parents et à répondre à leurs besoins, finit par réussir à accomplir ses tâches *filiales* et à parvenir à la *maturité filiale*. « Par maturité filiale, on désigne à la fois la volonté d'aider ses parents âgés et son accomplissement, avec pour motivation des sentiments d'affection et un certain sens du devoir, sans perte d'autonomie de part et d'autre, et dans le contexte d'un réseau familial qui fonctionne bien » (Marcoen 1995 : 126). La maturité filiale exige que parent et enfant respectent l'autonomie de chacun : le parent ne doit pas avoir trop d'exigences vis à vis de son enfant, et l'enfant, de son côté, doit assister ses parents parce qu'il souhaite le faire, et non pas parce qu'il s'y sent obligé.

3. Goodin (1985) a proposé un autre modèle, celui du *besoin*, pour prendre en considération la spécificité de la relation parent/enfant : l'enfant comprendra et pourra répondre mieux que tout autre aux besoins de ses parents. Il se trouve envers eux dans la même situation que le Bon Samaritain vis à vis de la victime trouvée sur le bord du chemin. Il n'a pas le choix. On ne choisit pas sa famille. La question qui s'impose n'est pas « Dois-je faire quelque chose? », mais « comment refuser mon aide? ». « Si une personne se trouve dans une situation de vulnérabilité ou de dépendance vis-à-vis d'une autre, cette autre a la lourde responsabilité de la protéger » (Goodin 1985 : 39) Ce modèle est toutefois contraire à la logique dans la mesure où les relations familiales sont un cas particulier alors que le récit biblique propose une éthique entre personnes sans liens de parenté (cf. De Lange 2010).

Ceci dit, malgré ses mérites, le modèle de l'amitié a aussi manifestement des limites. Qu'en est-il des parents et des enfants – peut-être très nombreux – qui, pour une raison ou une autre, ne peuvent pas (ou plus) être amis? La réponse de Jane English est loin d'être rassurante. Comme dans la véritable amitié, dit-elle, « ce que les enfants seront prêts à faire pour leurs parents (et les parents pour leurs enfants) dépendra (...) de la capacité de cette amitié à perdurer » (English 1991:151). Cette réserve a de quoi inquiéter les parents trop dépendants de leurs enfants. Elle est, en outre, contraire à l'expérience commune.

Il ne suffit pas – comme le propose Dixon (1995) – de réinterpréter le modèle de l'amitié en disant que parents et enfants n'ont pas nécessairement besoin d'être très amis pourvu qu'ils pensent leurs relations en termes d'amitié. Même s'il s'agit là d'une simple analogie, quand l'amitié prend fin, les devoirs liés à cette amitié prennent fin aussi. Or il existe une différence fondamentale entre la relation parent/enfant et celle entre amis: on choisit ses amis (parfois on les abandonne), tandis qu'on a – ou subit – ses parents toute sa vie. De ce point de vue, la relation parent/enfant ne peut ni se comparer ni ne se ramener à aucun autre type de relation.

Second revers de la médaille, en remisant le patriarcat traditionnel, le modèle de l'amitié implique trop d'égalité entre parents et enfants. Les parents précèdent leurs enfants dans le temps. Ils appartiennent à des générations différentes qui se succèdent. Karl Barth, l'un des rares éthiciens qui soit aussi théologien et aborde la question de la relation parent/enfant dans le cadre de l'exégèse du cinquième commandement, souligne que « le caractère hétéronome de la relation de l'adulte avec ses parents n'a plus sa pertinence. Toutefois les parents sont des êtres humains qui, à leur façon et de manière irremplaçable, sont à la fois les plus proches de l'enfant et leurs aînés [sic bleiben die ihm vorgeordneten Mitmenschen] » (Barth [édition allemande, 1951, 285]) Dans cette perspective, la succession des générations dans le temps reflète une inégalité ontologique qui devrait s'exprimer dans leurs relations mutuelles. Cela ne signifie pas nécessairement que le parent doit naturellement avoir la prérogative et l'enfant se montrer docile. Mais, plus âgé, le parent bénéficie irrémédiablement du privilège de l'antériorité.

La théorie de la « relation égalitaire [*equal regard*] » au sein des familles, récemment proposée par Don Browning ne prend pas en considération ce type très particulier d'inégalité entre parents et enfants. Il place un principe moral formel, impartial et intemporel au cœur de cette relation spécifique et sans équivalent (Browning 1997: 274). « La relation égalitaire » est une condition peut-être nécessaire, mais certainement pas suffisante pour que s'établisse une relation mature entre parents et enfant. Les parents ne seront jamais le frère et la sœur de leur enfant, même s'ils se rapprochent d'eux en vieillissant.

Soins particuliers [*special goods*]

L'éthique de la relation parent/enfant doit tenir compte de la spécificité de celle-ci et ne convaincra personne tant qu'elle s'appuiera sur les implications morales d'autres types de relations. J'assisterai mes parents, non pas en tant qu'ils représentent un type de personnes envers qui j'ai certaines obligations générales, mais en raison de ce que chacun d'entre eux représente directement pour moi – en tant que *parent*. Bernard Williams a insisté sur la singularité morale des relations personnelles (Williams 1981: 18). La dette, la gratitude, l'amitié sont des modèles fondés sur l'analogie. Être l'enfant de ses parents est une situation singulière.

Cela signifie, comme l'explique Simon Keller, que « le parentage présente des avantages uniques en son genre, qui ne peuvent s'obtenir d'aucune autre source ou que de sources peu nombreuses et difficilement accessibles. (...) La relation parent/enfant présente, pour l'un et pour l'autre, des avantages particuliers liés à l'essence même de la relation » (Keller 2006: 265f). Pour rendre véritablement compte de ce qui fait l'unicité de la relation, Keller propose une théorie du devoir filial s'appuyant sur la notion de « soins particuliers ». Elle se fonde sur la distinction entre « soins génériques » [*generic goods*] qui peuvent être dispensés par des tiers, et des « soins particuliers » [*special goods*] que le parent ne peut recevoir de personne (ou de presque personne) d'autre que de l'enfant. Les soins médicaux, le nettoyage du logement, les courses dans les magasins, les conseils financiers sont considérés comme génériques en ce sens, ils n'ont pas nécessairement à être fournis par les enfants et des tiers peuvent s'en charger. Relèvent, par contre, du « particulier »: garder le contact avec le parent, lui rendre visite, lui consacrer du temps, l'écouter, être présent, évoquer des souvenirs, chercher des conseils, faire des plans, l'inclure dans sa propre famille – et cela non pas comme pourrait le faire un travailleur social ou un voisin bienveillant, mais précisément en tant qu'*enfant* de ses parents. En les faisant participer à sa vie d'adulte, l'enfant apporte à ses parents quelque chose qu'ils ne recevront de nul d'autre. Cela pourra leur donner le sentiment que, d'une certaine manière, quelque chose d'eux survivra après leur mort. Ils pourront aussi tirer une certaine joie et une forme de sagesse à suivre le développement de leur progéniture de la naissance à l'enfance et au-delà (Keller 2006: 267). Ce sont là des « valeurs familiales » irremplaçables. D'autre part, ajoute Keller, avoir un parent à qui pouvoir demander conseil (en tant que *parent*) et qui connaît l'histoire entière de son enfant depuis ses toutes premières années constitue aussi un atout pour celui-ci. Une relation saine et continue avec un parent est à même de créer un lien entre les différentes étapes de la vie de quelqu'un et l'aider à percevoir qu'elles le constituent.

À ces soins particuliers correspondent aussi des devoirs particuliers. Bien s'occuper de ses parents signifie veiller à ce que les soins génériques soient dispensés correctement, même si ce sont des tiers qui s'en chargent.

Personnellement je considère que le modèle des soins particuliers offre une perspective phénoménologique plus riche que les approches discutées précédemment

et, par conséquent, une vision plus convaincante du devoir filial. D'une part, il libère l'enfant de la pression injustifiée d'avoir à *tout* faire pour ses parents, dans la mesure où certains soins génériques peuvent être assurés (souvent mieux d'ailleurs) par des tiers. S'occuper de ses parents, c'est avant tout, pourrait-on dire, se *pré-occuper* d'eux, et non pas les *soigner soi-même* (Stuifbergen & Van Delden 2010: Conclusion). D'autre part, ce modèle ôte aux parents le loisir d'avoir des attentes exagérées de leurs enfants. Ils ne sauraient *tout* attendre d'eux, et surtout pas avoir des attentes supérieures aux ressources dont disposent ces enfants. « Ce que l'on doit faire pour ses parents dépend ce que l'on est en mesure de faire » (Keller 2006: 270). La notion de soins particuliers permet également d'établir des distinctions, au sein d'une même famille, entre les enfants de parents vieillissants – source fréquente de conflits entre frères et sœurs. Les enfants les moins bien placés pour dispenser des soins spéciaux à leurs parents ont une certaine justification morale à en faire moins que ceux qui sont mieux à même de les fournir. La relation filiale mûrit à mesure que parents et enfants apprennent à voir et à apprécier les subtilités de la relation singulière qui les unit.

Mais comment faire la différence entre soins génériques et soins particuliers? Keller reconnaît que la frontière est mouvante, elle varie en fonction du contexte historique et culturel. Vieillir au sein d'une famille élargie dans une société pauvre, ou vieillir dans une société centrée sur l'individu et pourvue d'un système de protection sociale public n'ont rien de commun. L'importance relative des notions de communauté et d'indépendance varie également d'une tradition culturelle à l'autre. Des parents âgés qui vivent entourés d'un important réseau social, dans une société pourvue d'un système de pension public et de solides institutions spécialisées dans les soins aux personnes âgées, auront moins de raisons de demander assistance à leurs enfants que ceux dont les conditions de vie sont plus précaires. En l'absence de soutien extérieur, si les enfants sont les seuls à pouvoir nourrir, protéger et loger leurs parents, il sera bien difficile de leur refuser ces soins génériques. Dans ce cas, et dans ce cas seulement, les enfants devront endosser le rôle du Bon Samaritain. À eux d'intervenir spontanément pour faire acte de charité, non pas en raison de leurs relations particulières avec leurs parents, mais parce qu'ils sont les seuls capables de répondre à leurs besoins⁴.

À une époque où – même dans les pays développés – les familles sont soumises à une pression croissante pour se charger entièrement des soins aux aînés, il est important de maintenir la distinction entre soins particuliers et soins génériques d'une part, et devoirs filiaux et devoirs de la communauté d'autre part. « Il faut tout un village pour élever un enfant », dit un proverbe africain. Il est tout aussi vrai qu'il faut une communauté entière pour soigner les personnes âgées. D'abord une telle approche déculpabilise l'enfant, qui ne peut pas et ne devrait pas avoir à

tout faire. Ensuite, elle renvoie la communauté locale et le gouvernement à leurs responsabilités sociales. Les soins aux personnes âgées ne devraient pas être laissés uniquement aux familles. La théorie des soins particuliers propose un cadre éthique équilibré où peuvent s'exercer à la fois les obligations des enfants et celles de la communauté.

Post-scriptum théologique: un avenir durable

Permettez-moi de terminer par quelques brèves réflexions théologiques concernant deux des aspects fondamentaux de l'éthique de la relation parent/enfant. D'abord, la question du devoir filial ne peut être abordée indépendamment des autres obligations qui existent dans la société entre les différentes générations. La famille est une des institutions qui contribue au bien-être des personnes âgées, mais ce n'est pas la seule. En plus de la famille, il y a la communauté et, en plus de la communauté, il y a l'État. Ce n'est qu'ensemble, en étroite collaboration, qu'ils peuvent assurer de bonnes conditions de vie aux personnes vieillissantes. Ensuite, les relations au sein de la famille ne sont pas lâches, en tant qu'institution la famille est une structure stable, qui contribue à la cohésion de la société et lui garantit un avenir durable. D'où la nécessité d'inscrire la question de la qualité des soins aux personnes âgées dans le cadre d'une théorie pluraliste des institutions⁵.

Dans certaines traditions théologiques, la dimension pluraliste et institutionnelle des soins (*care*) entre générations se trouve exprimée dans la notion d'« ordre de la création ». Reconnue comme irréductible à d'autres structures sociales, l'institution familiale est un des « ordres de la création », ou plutôt – selon la terminologie du théologien Dietrich Bonhoeffer qui souhaite éviter de la sacraliser – un des « mandats divins »⁶. Luther soulignait la nécessité de maintenir chacun des « ordres de la création » dans les limites qui le constituent. Individuellement, ils ne sauraient assurer une bonne vie. « La confusion ici ne vaut pas » (*mixtura hic non valet*). Dans le même esprit, Bonhoeffer souligne que ce n'est que les uns avec les autres [*Miteinander*], les uns pour les autres [*Füreinander*] et les uns par rapport aux autres [*Gegeneinander*] que les mandats divins de l'église, du mariage, de la famille, de la culture et du gouvernement expriment et transmettent la volonté de Dieu. Aucun de ces mandats ne se suffit à lui-même, et aucun d'entre eux ne peut prétendre pouvoir se substituer aux autres (Bonhoeffer 2005: 393).

Dans ce contexte élargi, l'enfant adulte ne saurait être entièrement responsable de tous les soins à apporter à ses parents vieillissants. C'est une tâche spécifique qui

4. Cf. la note 3 ci-dessus. Le modèle du besoin (Goodin 2005) est pertinent ici.

5. Cf. Michael Walzer, *Sphères de la justice. Une défense du pluralisme et de l'égalité*, Paris, Seuil, 1997.

6. Bonhoeffer 2005: 68f., 388-408 Luther distingue trois ordres, Bonhoeffer quatre mandats, en distinguant l'économique de l'ordre familial (*ordo parentum*) comme un mandat singulier, conformément à leur séparation dans la modernité. Voir De Lange 1997.

concerne aussi l'ensemble de la communauté et l'État⁷. En définissant la famille comme « mandat divin », la tradition théologique lui confère explicitement un caractère *institutionnel*. La famille est une *structure* sociale – parmi d'autres – qui incarne les soins providentiels de Dieu pour une société durable. Les enfants ont bien des responsabilités *singulières* au sein de la famille, ils ont un *rôle* spécifique à jouer. Même si la relation parent/enfant est motivée par des sentiments d'amour et d'affection mutuels, son statut éthique n'est reconnu que lorsque la famille est considérée comme une institution qui contribue à la cohésion sociale.

Enfin, ces traditions théologiques font ressortir un autre aspect de la relation filiale. Le point de vue éthique d'où ils se placent n'est pas tourné vers le passé, il est eschatologique: c'est une vision tournée vers l'avenir et la durabilité des relations intergénérationnelles. Ainsi la relation parent âgés/enfants ne devrait pas être envisagée sous l'angle de la dette personnelle rétrospective à rembourser. Au contraire, il faut l'aborder dans un cadre plus large et prospectif, et en termes d'humanité. En soignant leurs parents âgés, les enfants contribuent à une société qui les traitera eux aussi avec dignité, l'âge venant.

On connaît l'histoire du paysan qui décide qu'il n'y a plus de place à la table familiale pour son vieux père. Désormais c'est dans la grange et dans une vieille mangeoire en bois que son père se nourrira. Un jour le paysan aperçoit son fils qui joue dans la cour de la ferme avec des bouts de bois. Il demande au garçon ce qu'il fait. « Papa, lui répond-il, je fabrique une mangeoire pour toi quand tu seras vieux. » Le lendemain, le grand-père retrouvait sa place à la table familiale (Moody 1992: 229).

Bibliographie

Barth K., 1951, *Kirchliche Dogmatik*, III.4. *Die Lehre von der Schöpfung*, Zürich, EVZ-Verlag.

Bonhoeffer D., 2005, *Ethics. Dietrich Bonhoeffer Works*, volume 6, Minneapolis, Fortress Press.

Boszormenyi-Nagy I., 1973, *Invisible Loyalties. Reciprocity In Intergenerational Family Therapy*, New York, Brunner/ Mazel.

Brody E.M., 1985, « Parent care as a normative family stress », *The Gerontologist* n° 25, p. 19-29.

7. La tradition biblique reflète cette pluralité de responsabilités. Le cinquième commandement ne suffit pas; il faut aussi s'occuper de la « veuve » – terme qui désigne le plus souvent les femmes âgées. Le fait que les communautés prennent soin des plus âgés n'était pas perçu comme une tâche spéciale et séparée, mais devrait être inclus dans la régulation sociétale générale. (Cf. Houtman 2000: 56, 220ff.)

Browning Don S. (c.s.), 1997, *From Culture Wars to Common Ground. Religion and the American Family Debate*, Louisville, Kentucky, Westminster John Knox Press.

English J., 1991, « What do Grown Children Owe their Parents? », in Jecker N.S. (dir.), *Aging & Ethics*, Totowa, New Jersey, Humana Press, p. 147-154.

Goodin R.E., 1985, *Protecting the vulnerable. A reanalysis of our social responsibilities*, Chicago, The University of Chicago Press.

Houtman C., 2000, *Exodus – Volume 3* (Historical Commentary on the Old Testament), Leuven, Peeters.

Keller S., 2006, « Four Theories of Filial Duty », *The Philosophical Quarterly* vol. 56 (n° 223), p. 254-274.

Lange F. de, 1997, « Miteinander, Füreinander, Gegeneinander. Bonhoeffer's Mandatenlehre als Beitrag zum sozial-ethischen Pluralismus », *Bonhoeffer Rundbrief. Mitteilungen der internationalen Bonhoeffer-Gesellschaft Sektion Bundesrepublik Deutschland*, Nummer 54, November 1997, p. 13-32.

Lange F. de, 2009, « The Dignity of the Old: Towards a Global Ethic of Ageing », *International Journal of Public Theology* n° 3, p. 203-220.

Lange F. de, 2010, *Waardigheid – voor wie oud wil worden [La Dignité – pour ceux qui souhaitent devenir vieux]*, Amsterdam, SWP.

Marcoen A., 1995, « Filial Maturity of Middle-Aged Adult Children in the Context of Parent Care: Model and Measures », *Journal of Adult Development* vol. 2, n° 2, p. 125-136.

Moody Harry R., 1992, *Ethics in an Aging Society*, Baltimore and London, The John Hopkins University Press.

Stuifbergen M.C. & Van Delden J.J.M., 2010, « Filial obligations to elderly parents: a duty to care? », *Medical Health Care and Philosophy*, Springerlink, Open Access 05 October 2010. (<http://www.springerlink.com/content/31gm453171151377>)

Toorn K. van der, 1996, *Family Religion in Babylonia, Syria and Israel. Continuity and Change in the Forms of Religious Life*, Leiden, E.J. Brill.

Valk H.A.G. de & Schans D., 2008, « "They ought to do this for their parents": perceptions of filial obligations among immigrants and Dutch older people », *Ageing & Society* n° 28, p. 49-66.

Walzer Martin, 1983, *Spheres of Justice. A Defence of Pluralism & Equality*, London, Blackwell.

Williams B., 1981, *Moral Luck*, Cambridge, Cambridge University Press.